



Le nouveau règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes

**Commission européenne
DG Environnement**

**Assises nationales - Espèces exotiques envahissantes:
Vers un renforcement des stratégies d'action
Orléans, 23 septembre 2014**

Espèces exotiques envahissantes (EEE)

- Apportées, par voies humaines intentionnelles ou fortuites, hors de leur biotope naturel au-delà des barrières écologiques
- Aux répercussions fort préjudiciables sur la biodiversité, de même que sur la santé humaine et l'économie
- Les EEE sont la 2ème cause majeure de la perte de biodiversité

Contexte européen et international

- CDB Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020
 - **Objectifs d'Aichi pour la biodiversité**
 - **Spécifiquement pour les EEE, l'objectif 9**
- UE Stratégie pour la biodiversité 2011-2020, y compris l'objectif 5
 - **Les EEE et leurs voies d'accès sont identifiées et classées par importance.**
 - **Les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées.**
 - **Gestion des voies d'accès pour empêcher l'arrivée et l'insatllation de nouvelles EEE.**



Règlement de l'UE

Principes directeurs

- Classement par importance
 - ✓ proportionnalité
- Accent sur la prévention
 - ✓ approche internationalement reconnue
- Emploi de l'instrument existant et coordination accrue
 - ✓ reconnaître les mesures des EM – entre coordination et flexibilité
 - ✓ minimiser les coûts de mise en oeuvre

Structure

- chapitre 1: Mesures générales

- chapitre 2:

Prévention

- chapitre 3:

Détection précoce et éradication rapide

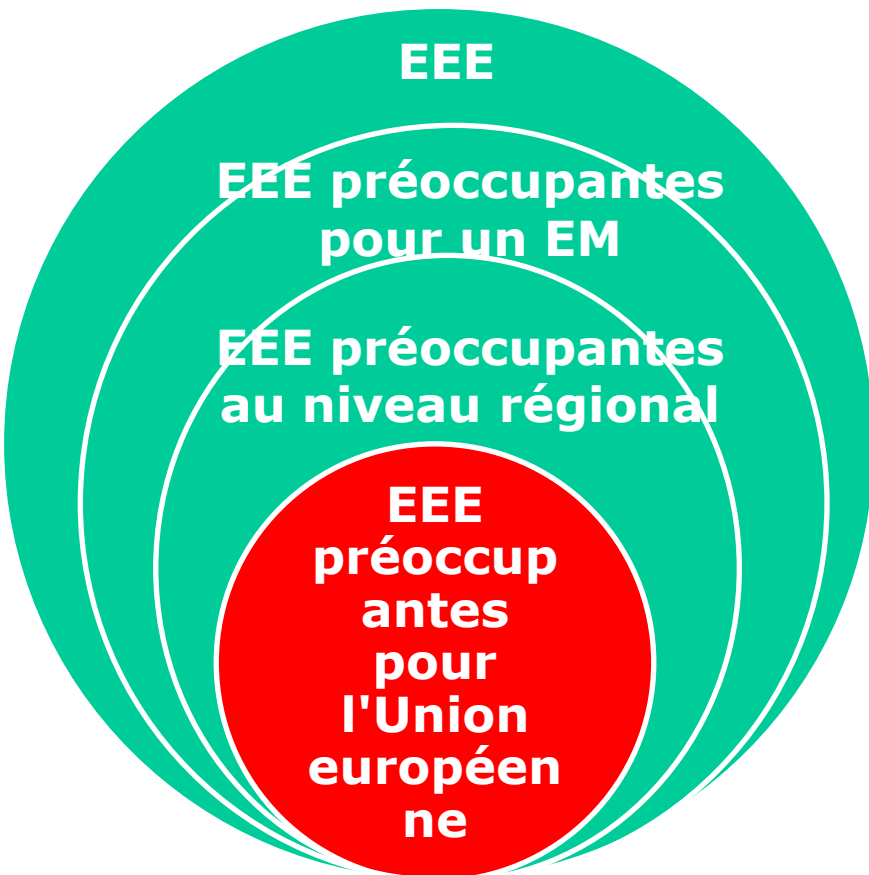
- chapitre 4:

Gestion d'EEE établies

- chapitre 5: Mesures horizontales

- chapitre 6: Mesures finales

Liste des EEE préoccupantes pour l'Union



- EEE préoccupantes pour l'Union = pires espèces
- Liste dynamique, conçue et mise à jour en lien avec un Comité et un forum scientifiques
- Sur base de critères et d'une évaluation de risque
- Horizon scanning

Critères des EEE préoccupantes pour l'UE

- a) Exotiques au territoire
- b) Capables de s'établir et de se répandre
- c) Aux probables sérieuses conséquences négatives sur la biodiversité, ainsi que potentiellement aussi sur la santé humaine et l'économie
- d) Action nécessaire au niveau de l'UE comme démontré par l'évaluation de risque
- e) L'inscription sur la liste empêchera, atténuera ou mitigera les effets négatifs

Les EEE sur la liste peuvent être présentes ou non dans l'UE

Évaluations de risque

Éléments

- Description d'espèces
- Reproduction et diffusion
- Voies d'introduction et de diffusion
- Risque d'introduction et de diffusion
- Distribution actuelle et future
- Effets négatifs
- Coûts des dégâts potentiels
- Emplois et bénéfices connus

Raisonnement

- Évaluation rigoureuse
- Harmonisation
- Travail à partir d'évaluations de risque existantes – pas de révision du système en place
- Étude en cours pour concevoir des mesures minimales



Mesures contre les EEE préoccupantes pour l'UE

Prévention

- Prescription des espèces
- Gestion des accès pour prévenir les introductions involontaires – voies prioritaires et flexibilité pour les EM
- Contrôle des frontières
- Permis de recherche – gérés par les EM
- Autorisations possibles pour d'autres activités en captivité – sous l'égide de la Commission

Détection précoce et éradication rapide

- Surveillance – territoire complet y compris eaux territoriales
- Détection précoce et notification
- Éradication rapide
- Dérogations possibles – la Commission peut s'y opposer par le biais du Comité

Gestion des EEE en place

- Flexibilité pour EM
- Choix entre éradication, délimitation et contrôle



Action au-delà des EEE préoccupantes pour l'UE

Mesures d'urgence

- Possibilité d'agir rapidement contre de très dommageables EEE, pendant l'évaluation de risque
- Préalable à la liste de l'UE
- En plein accord avec SPS

Actions pour combattre les EEE préoccupantes au niveau régional

- Mesures visant à favoriser la coopération entre EM vis-à-vis des EEE au niveau régional
- Espèces natives d'une partie de l'UE
- Instruments légaux en l'absence de coopération volontaire

Actions pour combattre les EEE préoccupantes au niveau des EM

- Prérogative des EM pour identifier les EEE problématiques chez eux
- Informer la Commission de l'action nationale, compatible avec le Traité

Mesures de restauration

- Mesures de restauration proportionnées pour les écosystèmes abîmés par les EEE

Mesures horizontales

- Récupération des frais
- Coopération et coordination
- Règlements nationaux plus sévères

Mesures finales

- Compte rendu et analyse
- Système d'information (easin.jrc.ec.europa.eu)
- Participation publique
- Comité et forum scientifique
- Sanctions
- Mesures provisoires



Merci de votre attention!

http://ec.europa.eu/environment/nature/invasivealien/index_en.htm